

Zeitschrift: Revue historique vaudoise
Band: 49 (1941)
Heft: 2

Artikel: La Seigneurie de Saint-Christophe (1542-1802)
Autor: Guye, Ch.-Eug.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-38559>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 22.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

REVUE HISTORIQUE VAUDOISE

La Seigneurie de Saint-Christophe¹ (1542-1802)

par CH.-EUG. GUYE

Lorsqu'on se rend d'Yverdon à Rances, on aperçoit à main gauche, un peu après avoir dépassé Champvent, la silhouette massive d'une vieille demeure bernoise, dominée par quelques hauts peupliers. C'est le hameau de Saint-Christophe qui, indépendamment de la vieille demeure, ne comprend plus actuellement qu'un ancien grenier à blé, deux vastes fermes et quelques dépendances.

L'intérêt que présente le château de Saint-Christophe, dont la construction date du milieu du XVI^{me} siècle, a été signalé à diverses reprises, notamment par M. Victor Bourgeois qui en a

¹ Les sources de documentation ont été principalement : les Archives de Lausanne, celles de la région d'Yverdon, celles de Berne, enfin les archives-mêmes de Saint-Christophe, mises très obligeamment à notre disposition par le propriétaire actuel et qui renferment encore quelques pièces particulièrement importantes. — Nous avons également utilisé les ouvrages suivants : MARTIGNIER et DE CROUSAZ : *Dict. hist. du canton de Vaud* (1870) et l'édition plus récente et plus complète en deux volumes qu'a publiée M. EUGÈNE MOTTAZ (1914-1921). — Du même auteur : *Les Bourla Papey et la Révolution vaudoise* (1903). — VICTOR BOURGEOIS : *Au pied du Jura* (1906). — Quelques utiles indications se trouvent aussi dans : MATILE : *Monuments de l'histoire de Neuchâtel* (1844-48), ainsi que dans les *Mémoires du banneret d'Orbe Pierre-fleur* (1530-61), publiés par VERDEIL en 1856, etc. En outre de précieux renseignements nous ont été obligeamment fournis par M. Maxime Reymond, archiviste cantonal, M. Victor de Graffenried à Berne, M. Pierre de Rham à Lausanne et M^e Cand, notaire à Yverdon, auxquels nous exprimons ici notre vive gratitude.

Disons enfin que notre travail s'est trouvé grandement facilité du fait qu'une partie très importante de cette documentation avait été réunie déjà par les soins de feu Philippe A. Guye

donné une description assez complète dans son petit livre : « Au pied du Jura » (1906) ¹.

Mais depuis fort longtemps, du fait des circonstances, la vieille demeure n'est plus habitée et sous son aspect actuel, ceux qui l'ont connue autrefois, il y a cinquante ans environ, ont quelque peine à la reconnaître.

Notre planche hors texte représente précisément ce qu'était Saint-Christophe vers 1870 ; et cela d'après une aquarelle de Francis-K. Marcel, père du peintre Charles Marcel, auquel le Musée de Nyon doit un beau portrait de l'écrivain vaudois Edouard Rod.

Dans le texte même, nous avons inséré quatre vues.

D'abord une vue extérieure du clocheton si caractéristique de Saint-Christophe ; puis deux vues intérieures : l'une du vaste corridor du premier étage, avec les portes d'accès aux différentes chambres ; l'autre d'une rampe d'escalier en pierre ajourée, édifiée en 1686, vraisemblablement par Salomé de Joffrey, alors « Dame de Saint-Christophe ». Notre quatrième figure situe la vieille cloche dédiée à saint Christophe, dont nous reproduisons plus bas l'inscription, rappelant le nom et les titres de son donateur. Enfin nous avons disposé en cul de lampe la vue de l'une des fenêtres en accolade du rez-de-chaussée.

Voici maintenant, très brièvement résumé, ce que nous ont livré l'ensemble des sources qui ont été consultées ².

* * *

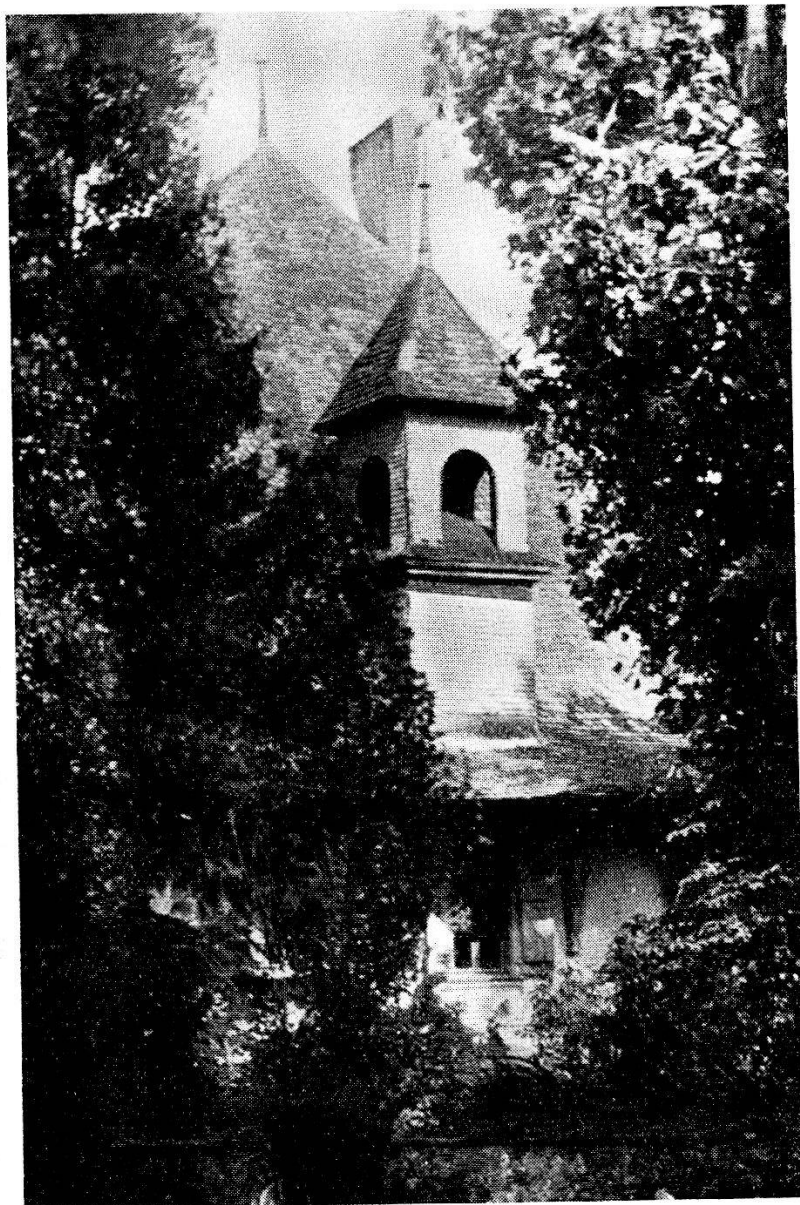
Saint-Christophe avant la conquête bernoise. — Saint-Christophe sur Champvent (*Sanctus Christophorus*) est mentionné déjà au XIII^{me} siècle, mais on ne sait presque rien sur ses origines.

Toutefois, à quelques minutes de Saint-Christophe, au sud-ouest, du côté de Rances, il existe une « motte » qui vraisemblablement fut autrefois un ouvrage militaire. Elle est placée dans une situation très favorable à la défense, dominant au loin le

¹ Voir aussi : P. GRELLET et F. GILLIARD : *Les Châteaux vaudois* (1929).

² Nous donnerons dans une publication spéciale le détail des textes et des références.

pays tout à la ronde, tandis qu'un vallon profond, au sud, devait en rendre l'assaut difficile.



Le clocheton de Saint-Christophe

Plusieurs de ces « mottes » semblent remonter à l'époque romaine qui, au Pays de Vaud, commença cinquante ans environ avant J.-C. ; d'autres sont peut-être plus anciennes et datent de l'époque de la Tène (de 400 à 50 ans avant J.-C.).

Un grand nombre de ces ouvrages furent utilisés plus tard au moyen âge ; on y construisait généralement des tours en bois avec fossé et palissade. Il est possible, sans qu'on puisse l'affirmer, qu'il y eut à Saint-Christophe un ouvrage militaire de cette nature.

A une époque plus récente, et pour diverses raisons, une tradition a voulu faire de Saint-Christophe le siège d'un monastère ou même d'une commanderie de Templiers ; mais il ne semble pas que ces hypothèses, du moins la première, ait une valeur digne d'être prise en considération au point de vue historique.

On peut cependant, en faveur de la seconde, citer le fait suivant.

Vers le milieu du XIX^{me} siècle un éboulement qui se produisit à la terrasse du château mit au jour des ossements provenant d'un ancien cimetière et quelques pièces d'armure caractéristiques, paraît-il, de l'ordre des chevaliers du Temple ; ce qui pouvait en effet faire supposer qu'il y eut là autrefois quelque commanderie de cet ordre. Mais il se pourrait aussi qu'un chevalier de l'ordre des Templiers ait eu une sépulture à Saint-Christophe, sans qu'il y eut là nécessairement une commanderie. En effet, Saint-Christophe n'était pas très éloigné de La Chaux et nous savons que l'ordre militaire et religieux des Templiers, auquel succéda l'ordre hospitalier de Saint-Jean de Jérusalem, avait là son principal établissement. La généalogie de Diesbach dit cependant expressément que la seigneurie de Saint-Christophe fut primitivement une commanderie de l'ordre des Johannites (Malte).

Mais si l'on doit émettre quelques réserves concernant l'origine première de la seigneurie, il semble toutefois établi qu'il existait près de Champvent et jusqu'au début du XV^{me} siècle un bourg ou un village du nom de Saint-Christophe, et qu'une famille, vraisemblablement de petite noblesse, portait le nom de cette localité.

Avant la conquête du Pays de Vaud par les Bernois qui introduisirent la Réforme, Saint-Christophe dépendait au spirituel de l'évêché de Lausanne, décanat de Neuchâtel ; cet évêché comprenant 301 paroisses. Saint-Christophe était l'une de ces

paroisses et son église avait pour filiale la chapelle de Method dédiée à saint Martin.

On sait qu'en 1453 les revenus de la cure se montaient à 30 livres. Le procès-verbal d'une visite officielle de l'église de Saint-Christophe qui fut faite à cette époque nous fournit divers renseignements intéressants sur son importance et sur la façon dont le culte était alors organisé.

* * *

Saint-Christophe après la conquête bernoise. — Après la conquête bernoise, les biens de la cure de Saint-Christophe et de celle de Method furent adjugés à Jost de Diesbach pour mille florins, soit environ 12 à 13.000 francs d'alors. Indépendamment de la cure, de la grange et de son curtil, le domaine représentait alors de 20 à 25 poses avec des redevances en froment, vin, avoine et même en argent ainsi que des corvées de charrue et des coupes de moisson, etc.

C'est Jost de Diesbach qui construisit la demeure actuelle sur l'emplacement de la cure et un four à la place où se trouvait l'église de Saint-Christophe. Par diverses acquisitions et échanges, il agrandit son domaine qui constituait alors un fief rural qu'il tenait de Leurs Excellences et dont la juridiction dépendait entièrement de la seigneurie de Champvent. Il semble cependant que la famille Diesbach possédât la seigneurie de Saint-Christophe avant la conquête bernoise ; cette seigneurie ayant passé aux Diesbach par suite d'une alliance avec Françoise de Miremont, dernière héritière des seigneurs de Saint-Christophe. La conquête bernoise avait naturellement tout remis en question.

Vers 1559, Jost de Diesbach revendit son domaine pour 1300 écus d'or au « Soleil », soit environ 15.000 francs, mais avec clause de « rachat perpétuel ». En 1562, il prit du service dans l'armée de Condé et mourut de la peste à Steffisbourg en 1565.

Quelque temps après sa mort, son fils, Louis de Diesbach, profitant de la clause de rachat, réintégra Saint-Christophe et continua d'arrondir le domaine.

A la mort de Louis de Diesbach (1584), le puissant Imbert, son fils, devint seigneur de Saint-Christophe, acheta la moitié de la seigneurie de Champvent que sa fille Marguerite revendit d'ailleurs peu après la mort de son père à Jean-Rodolphe d'Erlach. C'est Imbert de Diesbach qui fit établir, à grands frais, dit-il, les canalisations des sources de Saint-Christophe et qui en 1630 acheta la basse juridiction qui, comme nous venons de le rappeler, dépendait de Champvent.

La seigneurie de Saint-Christophe resta aux mains de la famille de Diesbach jusqu'à la mort de Salomé de Joffrey, fille de Marguerite de Diesbach et petite-fille d'Imbert.

Salomé de Joffrey avait épousé en première noce David de Steiger qui mourut prématurément et dont elle eut un fils, Jean-Louis de Steiger, qui fit définitivement reconnaître son domaine en « fief noble ». La seigneurie de Saint-Christophe passait ainsi à la famille de Steiger.

A la mort de Jean-Louis de Steiger (1700), ce fut son fils Jean-Louis qui devint seigneur de Saint-Christophe.



La rampe d'escalier en pierre ajourée 1686



Le vaste corridor du premier étage

C'est lui qui en 1703 donna la cloche qui, avec l'image du saint auquel elle est dédiée, porte l'inscription :

C. R. V. X. Christus Mea Corona est. Jean-Louis Steiger, Baron de Mont le Grand ; Seigneur de Saint-Christophe, ancien ballif de Vevai et capitaine de Chillon. 1703¹.

A la mort de Jean-Louis de Steiger (1713), Saint-Christophe passa à sa fille Marianne (Marie-Anne) qui en 1699 avait épousé Jean-Charles Thormann. Par ce mariage, Jean-Charles Thormann devint seigneur de Saint-Christophe. C'est lui qui en 1724 fit établir un plan cadastral détaillé des terres de la seigneurie. Grâce à cette pièce qui fait encore partie des archives de la vieille demeure, on peut se rendre un compte exact de l'importance qu'avait alors cette seigneurie.

Le domaine propre comprenait environ 509 poses de Berne,²

¹ VICTOR BOURGEOIS : *Au pied du Jura*.

² La pose de Berne valait alors 3440 mètres carrés.

mais les seigneurs de Saint-Christophe percevaient en outre des dîmes, redevances, etc., sur environ 546 poses (forêts, vignes, champs, etc.). On voit par ces chiffres que depuis Jost de Diesbach, l'importance de la seigneurie s'était considérablement accrue.

Mais quelques années après l'établissement de ce plan, Jean-Charles Thormann revendit à divers abergataires environ 60 poses.



La vieille cloche « 1703 »

Par le mariage de Marianne de Steiger avec Jean-Charles Thormann, la seigneurie avait passé en mains de la noble famille Thormann qui la conservera jusqu'à la révolution vaudoise (1798). Toutefois, en 1774, le petit-fils de Jean-Charles Thormann, Alexandre-George Thormann vendit par « aberge » le domaine de Saint-Christophe qui comprenait alors 456 poses à son châtelain Jean Lambert pour le prix de 63.000 francs. Mais en consentant cette vente, Alex.-George Thormann enten-

dait se réserver expressément ses droits seigneuriaux. A cette occasion, il fit faire une « rénovation » stipulant les droits et devoirs de chacun ; c'est cette rénovation qui est libellée en détail dans la « Grosse » de Saint-Christophe. Il entendait si bien rester seigneur du dit lieu que le jour même de la vente il obtenait l'entière juridiction de la seigneurie (haute, moyenne et basse), alors que ses prédécesseurs n'avaient eu jusque là que la basse juridiction. La haute juridiction comportait même le droit de « dernier supplice » sur tous les habitants de la terre seigneuriale.

* * *

La fin de la seigneurie. — Mais en 1798 la Révolution mit fin au régime féodal ; toutefois la liquidation de ce régime ne se fit pas sans à-coups et sans quelques violences.

Pour rallier les campagnards aux idées nouvelles, les chefs du mouvement populaire avaient promis la suppression de toutes les redevances féodales ; et c'est en effet ce qui fut fait pour toutes celles qui étaient encore dues à LL. EE., en vertu de ce que l'on appelait alors un « droit d'arrière-fief ».

Mais pour celles qui étaient dues aux anciens propriétaires de fiefs et qui constituaient pour eux depuis des siècles leur revenu, il parut équitable de les racheter en grande partie du moins, sur le produit de la vente des biens nationaux.

Malheureusement, par suite de diverses circonstances, les choses traînèrent en longueur ; et des intrigues intervinrent. D'une part, il semble que les agents français attisaient le mécontentement des campagnards, dans le but secret et inavoué de voir les cantons du Léman et du Valais rattachés à la France, et que, d'autre part, les anciens possesseurs de droits féodaux, sans espérer un retour à l'ancien état de choses, cherchaient à soustraire le plus possible le Pays de Vaud à l'influence démagogique d'alors de sa grande voisine.

Mais ce qui mit le comble à l'irritation des paysans, c'est que l'autorité centrale elle-même, en présence des difficultés finan-

cières où elle se trouvait, essaya de rétablir à son profit diverses redevances. Le mécontentement des paysans se changea alors en colère. Des bandes armées s'organisèrent dans tout le Pays de Vaud ; elles envahirent les châteaux et même les maisons privées où se trouvaient déposées les archives féodales et les brûlèrent séance tenante, en grande partie du moins. Ce fut l'insurrection des « Bourla Papey » (brûleurs de papiers).

Les archives de Saint-Christophe, qui se trouvaient alors déposées en partie à Saint-Christophe même et en partie chez le juge Jaquier à Yverdon n'échappèrent pas complètement au désastre.

Le samedi 8 mai 1802, une bande de 50 à 60 paysans armés, venant des villages de Rances, Method et Suscévaz firent irruption à Saint-Christophe où se trouvait la veuve de Jean Lambert (Pauline Lambert, née Chevalier). Ils exigèrent la remise de toutes les archives et les brûlèrent en grande partie près de la maison. Des faits semblables s'étaient d'ailleurs passés quelques heures auparavant à Yverdon, chez le juge Jaquier.

Le récit de ces violences nous a été transmis dans une série de lettres copiées à la fin de l'« inventaire chronologique », actuellement encore aux archives de Saint-Christophe ; elles ont toute la saveur des choses vécues.

Mais peu à peu l'ordre se rétablit et la signature de l'Acte de Médiation (14 avril 1803) mit fin aux intrigues des agents français. La situation vis-à-vis de la France se trouvait définitivement réglée et il importait que l'ordre régnât désormais dans la nouvelle République Helvétique.

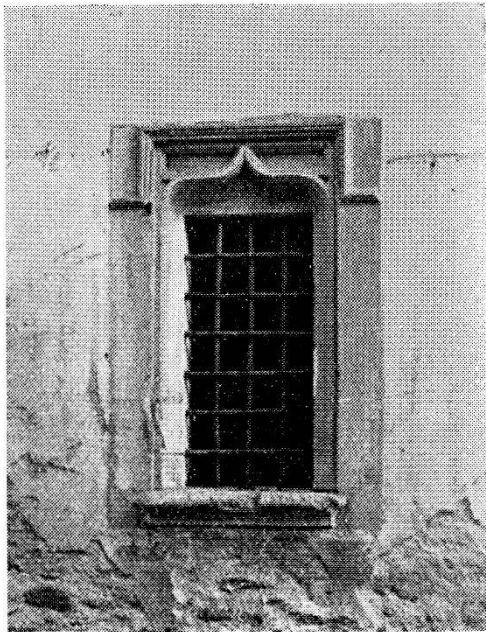
Le projet de rachat des droits féodaux fut alors repris. Ces droits furent rachetés pour les trois quarts sur le produit de la vente de biens nationaux et pour le reste par une faible contribution foncière que durent verser ceux qui, avant la Révolution, payaient les redevances.

En ce qui concerne Saint-Christophe, voici en résumé les conditions auxquelles ces droits furent rachetés.

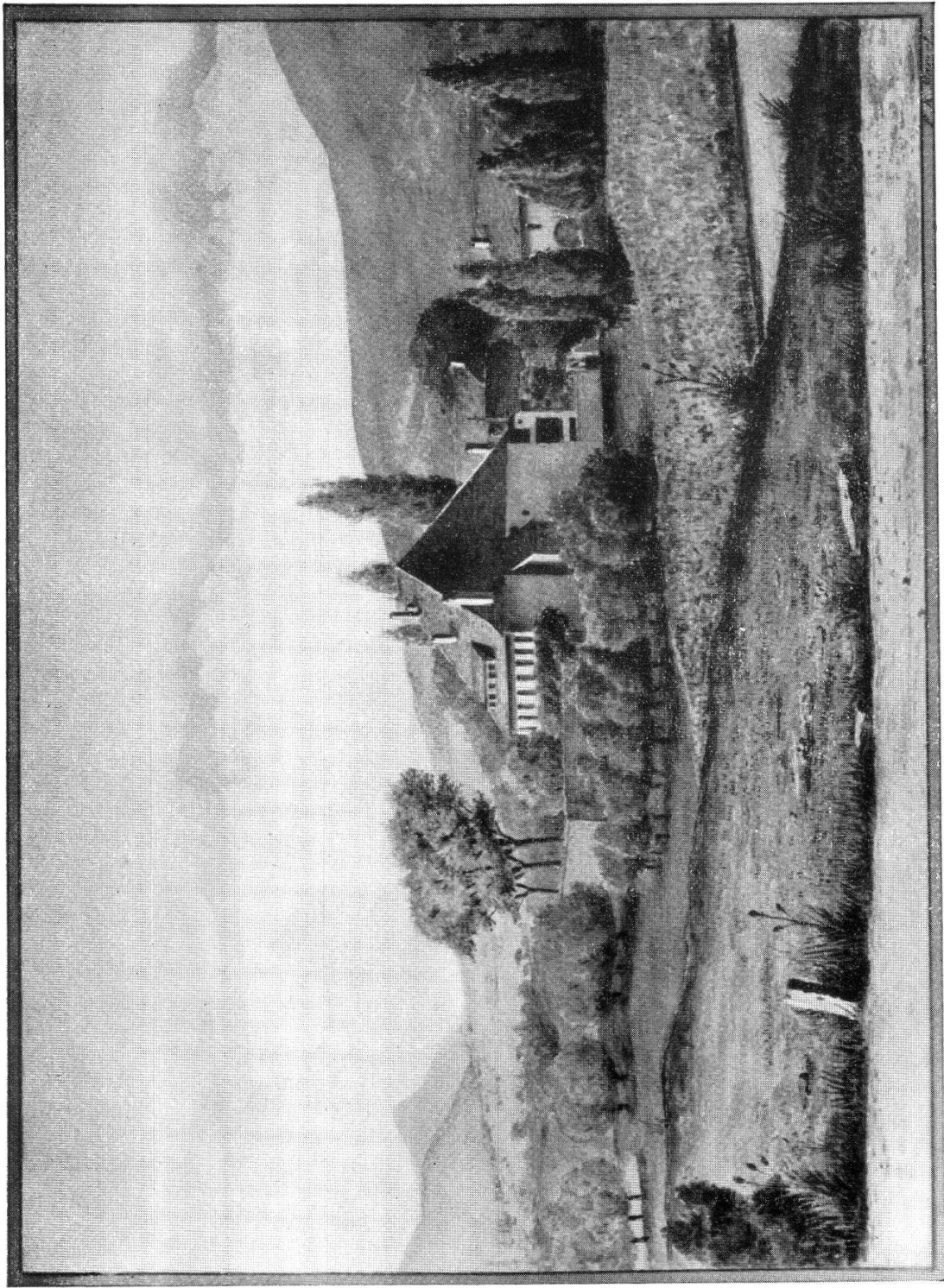
L'ensemble des dîmes, redevances, etc., qui étaient dues, représentaient un revenu annuel de 1031 livres 5 batz 9 rappen.

Capitalisé au 5 %, ce revenu était racheté 20.631 livres 8 batz. Cette somme ne représentait pas vraisemblablement la valeur de Saint-Christophe, mais seulement celle des censes, dîmes, etc., que s'était réservées Alex.-George Thormann.

Tel fut le dernier acte qui clôtura le régime féodal à Saint-Christophe. Quant aux deux principaux témoins de la chute de ce régime, Alex.-George Thormann et Pauline Lambert-Chevalier, ils survécurent longtemps encore à ces événements ; Alex.-George Thormann mourut en 1827, à l'âge de 80 ans, tandis que Pauline Lambert parvint à l'âge de 96 ans et s'éteignit à Yverdon le 14 juin 1844.



N.B. — En 1817, l'hoirie Lambert vendit Saint-Christophe aux frères Matthey-Doret. Henri-Guillaume eut le château, la vieille ferme et la plus grande partie du domaine ; Moïse la nouvelle ferme et le reste du domaine. Enfin en 1841, Henri-Guillaume revendit sa part à Louis-Auguste Guye. Depuis, Saint-Christophe est resté dans la descendance de ce dernier ; il appartient actuellement à M. Léon Estivant, son arrière-petit-fils.



SAINT-CHRISTOPHE VERS 1870
D'après une aquarelle de F. K. Marcel

PROPRIÉTÉ DE LA BIBLIOTHÈQUE